

# COVID-19 PRÉPARER LA REPRISSE DES CHANTIERS

**Responsables de projets, Exécutants de travaux,  
après l'arrêt des chantiers pour cause sanitaire, ne les arrêtons pas sur des accrochages de réseaux et  
branchements !**

Face à la crise sanitaire, en plus des mesures de protection de la santé des personnels intervenant sur un chantier, il convient de rester prudent lors de l'exécution de vos travaux à proximité des réseaux.

Les Déclarations de Travaux (DT, DICT ou conjointes) et les Avis de Travaux Urgents restent **OBLIGATOIRES**.

Toutes les équipes du Guichet Unique, des Prestataires d'Aide à la Déclaration et des Exploitants de réseaux restent mobilisées.

Néanmoins, durant cette période, certains exploitants pourraient être amenés à répondre aux déclarants dans un délai un petit peu plus long que d'habitude (ou que ne le fixe la réglementation).



Crédit photo TRAFIL



Restez patients, et rappelons-nous que **les travaux ne peuvent pas être entrepris avant la réponse de TOUS les exploitants de réseaux sensibles** (un appel téléphonique/RV avec les exploitants de réseaux de Transport de Matières Dangereuses).

## VALIDITE DES DECLARATIONS CE QUI CHANGE

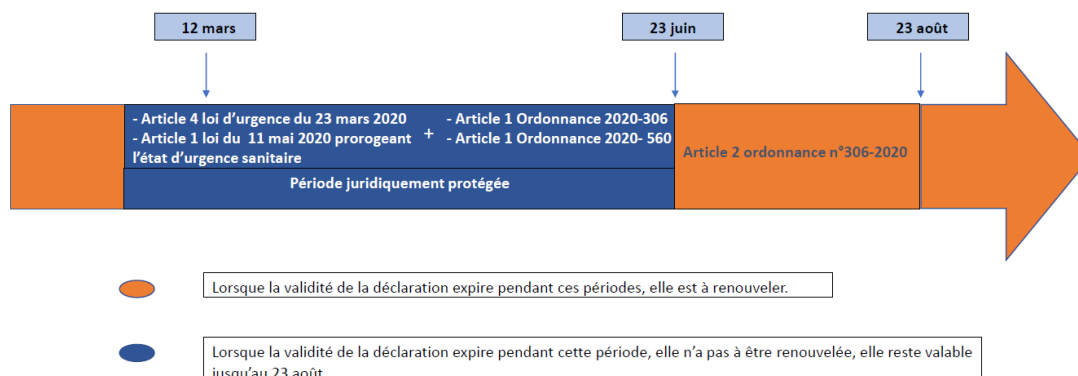
Mise à jour – Mai 2020

En l'état des informations connues à ce jour, pour les DT, les DICT et les DT-DICT conjointes, leurs délais de validité sont modifiés de la façon suivante en application de l'article 2 de l'ordonnance 2020-306 modifiée et de l'article 1 de l'ordonnance 2020-560 du 13 mai 2020 :

⇒ Lorsque leur validité expire entre le 12 mars 2020 et le 23 juin 2020 inclus, la déclaration reste valable pendant les 2 mois qui suivent, soit jusqu'au 23 août 2020.

Exemple : la DICT expire le 10 avril 2020, elle reste valable du 24 mai 2020 jusqu'au 23 juin 2020, prolongée de 2 mois, soit valable jusqu'au 23 août 2020.

⇒ Lorsque leur validité expire après le 23 juin 2020, la déclaration est à refaire, à l'échéance.



Informations publiées sur la base des éléments connus au 28 mai 2020.

Ces éléments seront mis à jour par l'Observatoire IDF des risques travaux sur réseaux s'ils venaient à évoluer.

**NE SOUS-ESTIMEZ PAS LES RISQUES LIÉS À LA PRÉSENCE DE RÉSEAUX**